

GARANTIE

GARANTIE GÉNÉRALE POUR TOUS LES APPAREILS

- 1 an > Garantie complète à partir de la date de la première installation (pièces et main d'oeuvre)
- 2 ans > Garantie limitée à partir de la date de la première installation (pièces seulement)

EXCEPTIONS

- 5 ans > Garantie limitée à partir de la date de la première installation (pièces seulement)
 - Réfrigérateurs seulement (système scellé)
- À vie > Garantie limitée à partir de la date de la première installation
 - Laveuses et sécheuses seulement : si la rouille apparaît sur le tambour
 - Lave-vaisselle seulement : si la rouille apparaît sur la cuve

CONSULTER LA GARANTIE COMPLÈTE BLOMBERG ICI :

www.blombergappliances.us/warranty-information

- > La garantie est nulle si l'appareil est utilisé à des fins commerciales.
- > Le service après-vente doit être fait par un agent autorisé Blomberg